



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE Et JEU PROVENCAL

COMITE REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

Règlement du Championnat Régional des Clubs VETERAN 2026

Préambule

Le Comité Régional met en place en 2026, la 11^{-ème} édition d'un championnat régional Vétéran.
Le Comité de Pilotage est nommé par le Comité Directeur.

Ce Comité est présidé par Mr Petit Patrick :
Membres : Mme Cunha Afonso Orlanda, Mr Gaillard Régis, Mr Heusicom Fabrice

Toutes correspondances, inscriptions, résultats, rapports, est à adresser à : Mr Petit Patrick 19 Route de St Georges
18110 Vignoux sous les Aix. crc.crcvl@gmail.com

Pour cette compétition, les interlocuteurs du Comité Régional sont les Comités et non les clubs.
Ce règlement reprend les points essentiels du règlement national, complété des dispositions propres au Comité Régional.

Le championnat sera composé de 16 équipes scindées en deux groupes de 8.

➤ **Article 1 - Qualification des équipes pour la Division Régionale**

L'équipe championne de 1ère division départementale accède automatiquement en régionale.

Néanmoins, chaque Comité conserve la maîtrise de l'inscription.

Si un club refuse la montée en régionale, il n'y a pas de sanction appliquée à son encontre par le Comité Régional.

Il appartient au département de gérer ce refus. Le club classé en suivant sera alors invité à monter.

Si ce même club refuse une deuxième montée l'année suivante, une sanction lui sera appliquée par son Comité.

Il ne pourra y avoir qu'une équipe d'un club par groupe. Une équipe arrivée en tête de Division-1 ne pourra monter si elle a déjà une équipe dans chaque groupe du CRC, c'est donc l'équipe classée seconde qui sera invitée à monter.

Les associations de clubs ne sont pas autorisées.

➤ **Article 2 - Inscription des équipes**

Les Comités Départementaux déclarent leur(s) équipe(s) auprès du Comité Régional,

Le montant de l'inscription pour un club est de 100 euros ; le club adresse cette somme à son Comité.

En ce qui concerne les CRC 2026 les listes devront être déposées avant le 08 février feuilles remplies informatiquement en format PDF.

Tout rajout de joueur sur les listes doit être signalé au plus tard 7 jours avant la rencontre, avec un renvoi d'une nouvelle liste.

➤ **Article 3 - Calendrier 2026 - Terrains d'accueil des rencontres - horaires**

Les Comités Départementaux reçoivent le calendrier de toutes les rencontres de la saison.

Également un exemplaire de la feuille de match papier et le modèle électronique.

Chaque équipe dispute 7 rencontres dans l'année, appelées "matches", qui sont réparties sur 3 journées ½.

Ces rencontres se disputent exclusivement le dimanche ou jour férié. A l'issue de ce championnat il y aura un après-midi dédié au classement afin de déterminer le champion, montée et descentes

Tout report de date est interdit entre 2 équipes ; seul le Comité de Pilotage après en avoir référé au Président du Comité Régional, peut prononcer un report pour un cas de force majeure.

N° journée	2025	Lieu	Commentaire
1 et 2	30 AVRIL	CHATEAUROUX CD 36	Rencontres entre même département s'il y a lieu
3 et 4	21 MAI	ROMORANTIN CD 41	
5 et 6	04 JUIN	ARGENT / SAULDRE CD 18	
7	25 JUIN	CD 45	
Journée du titre			

Le Comité Régional confie l'organisation d'une journée de championnat à un Comité Départemental et non à un club.

Les matchs se jouent en terrains tracés.

✓ **La première journée de compétition**

Elle oppose généralement les équipes d'un même Comité entre elles.

✓ **Les autres journées de la compétition**

Au cours des journées suivantes, continue à se rencontrer les équipes d'un même CD, dans le cas d'un Comité disposant de 3 équipes.

Horaires des rencontres

Rencontre du MATIN	: de 8h à 8h25 À 8h30	Accueil, remise des feuilles de match préalablement remplies informatiquement à la table de marque Jet du but. Chaque partie devra être terminée avant la pause du déjeuner.
Rencontre de L'APRES-MIDI	: à 14h15 À 14h30	Remise des feuilles de match préremplies informatiquement à la table de marque Jet du but.

➤ **Article 4 - Obligation des clubs**

Obligation aux clubs d'avoir la feuille d'engagement en double exemplaire préalablement remplies informatiquement à leurs arrivées afin de la remettre à la table de marque avec les QR Code. Une amande de 50€ sera appliquée si pas le cas. Seul la feuille de match fournie par le comité régional est valable.

L'utilisation de cercles de jeu est obligatoire ainsi que le port du badge. Chaque équipe devra venir sur le lieu de la rencontre munie de ses 3 cercles et du badge porté sur la poitrine par rapport à la feuille d'engagement. Si pas le cas, une amande de 50 € sera appliquée. Le Délégué sera en charge de faire appliquer le règlement

✓ **Traçage des terrains :**

Chaque Comité organisateur devra tracer, pour chaque match, 6 terrains (ou 3 terrains dans le cas de T à T en deux tours) aux normes fédérales toléré de 12x3, soit un total de 24 terrains ou 12 par groupe avec un cercle obligatoire sur chaque terrain. Possibilité de jouer les T à T en deux tours si terrains insuffisants avec accord du délégué. L'attribution des terrains sera faite par l'organisateur en concertation avec les arbitres et le délégué Régional

➤ **Article 4 - Composition d'une équipe dans une rencontre et remplacements**

Le capitaine d'équipe est le responsable de son équipe ; il peut être un joueur.

Il n'y a pas de restriction de catégorie d'âge, de classification, de mutation, pour participer.

Un joueur qui figure sur la (feuille de match remplie informatiquement) est considéré comme ayant participé, même s'il n'est pas entré en jeu au cours de la rencontre.

✓ **Liste de joueurs :**

Pour éviter que des joueurs puissent jouer dans différentes équipes de leur club ou limiter les changements, les Comités Régionaux et Comités Départementaux doivent adopter les mesures suivantes :

- Établir des listes de joueurs par équipe (la liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison mais ne doit pas inclure des joueurs ayant joué pour une autre équipe).

Ces mesures sont d'application nationale pour tous les niveaux territoriaux, ainsi les Régions et Comités Départementaux ne peuvent pas les modifier dans leurs Règlements Intérieurs respectifs.

Le suivi, les litiges et les sanctions sont placés sous responsabilités des Comités de Pilotage respectifs. La procédure de jugement et d'application des sanctions est la même que celle définie aux articles 15 et 16 du présent règlement mais correspondante aux niveaux des organes déconcentrés de la FFPJP. »

✓ **Modalités de remplacement**

Les remplacements éventuels en cours de match peuvent intervenir en cours de parties, sauf dans les tête-à-tête. Dans les parties doublettes et triplettes d'un même match, il est possible de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou dans l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants.

Par contre, on ne peut pas remplacer 2 joueurs d'une même doublette ou d'une même triplette.

Un joueur sorti ne peut pas rentrer de nouveau, ni dans sa partie quittée, ni dans une autre partie de la même phase.

Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine d'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, lors de la mène précédant le remplacement.

✓ **Tenue des joueurs du capitaine ou du coach.**

La tenue des participants devra être conforme aux prescriptions suivantes :

. Tenue complète homogène du club : haut avec logo du club, pantalon de survêtement ou short sportif ou pantacourt identiques.

- les joueurs composant une équipe devront être en tenue du début à la fin de la compétition.

- le logo du club ou un écusson du club, cousu, brodé, ou écusson autocollant est autorisé, mais pas un écusson amovible (épinglé, scratché.). Voir la réglementation nationale.

Le capitaine ou le coach devra avoir la même tenue que les joueurs.

➤ **Article 5- Arbitrage – Rôle de l'arbitre**

La présence de 2 arbitres est recommandée, dont l'un est au moins du niveau 'Régional' si possible, choisis par le Comité Régional et ou Départemental.

Ils assurent leur mission qui comprend :

. Le contrôle des QR Code, avec le lecteur fédéral

. Le respect du règlement et des règles du jeu.

. Si pas d'arbitre Régional voir avec le responsable des arbitres de la région.

L'indemnité est celle du barème fédéral (journée = 60 € pour un départemental, pour un régional 70€, pour un national 70€, européen et international 80€ et un arbitre du pole 100€). Le repas du midi est à la charge du club. + 0,30 euro du km parcouru indemnités à la charge de la région.

➤ **Article 6 – Délégué régional - Jury**

Le Comité nomme un délégué, membre du Comité Régional, si absence d'un délégué régional un délégué départemental sera nommé par le comité organisateur avec l'accord de la commission sportive de la région.

✓ Son rôle est d'encadrer la compétition en liaison avec l'arbitre et les dirigeants locaux.

✓ L'envoi des feuilles de match électroniques, à Mr Petit Patrick, le soir même.

✓ La conservation des feuilles de match papier (à remettre au Président de la commission dès que possible).

✓ Il ne doit en aucun cas tenir la table de marque.

✓ Un dirigeant local devra assurer l'enregistrement des résultats sur ordinateur.

Un jury de 3 personnes est composé et affiché. Ce jury est présidé par le délégué et composé de l'arbitre principal et de l'organisateur.

Le jury est composé d'un délégué, élu du Comité régional et nommé par le Comité Régional, un élu du club organisateur, l'arbitre principal.

➤ **Article 7 - Déroulement d'une journée de compétition**

Une journée se déroule en 3 phases : tête-à-tête, doublette, triplette.

Le nombre de points marqués par partie est :

T à T	: donne 2 points
Doublette	: donne 4 points
Triplette	: donne 6 points.

Le total des points est de 36.

✓ Pour le classement dans le groupe, il est attribué :

3 points	: pour une victoire
2 points	: pour un score nul
1 point	: pour une défaite
0 point	: pour un forfait.

➤ **Article 8 - Enregistrement d'un forfait - Sanctions**

Un forfait est constaté si une équipe est absente ou bien si une équipe est présente avec moins 4 membres et l'équipe arrivant au-delà de 30mn du coup de sifflet.

En cas de forfait, le nombre de points est : 0 et le score marqué par l'adversaire est 19 à 0.

Outre la sanction sportive sur le résultat de la rencontre, une sanction financière de 200 euros par match, soit 400 euros pour une date à 2 matches, est appliquée au club dont dépend l'équipe qui a été reconnue « forfait » par l'arbitre et le délégué.

En cas d'un 3ème forfait, correspondant à une 3^{ème} rencontre non disputée dans la même année, le club est déclaré « Forfait général », l'amende financière est alors de 1000 euros.

Tous les résultats déjà enregistrés pour cette équipe sont annulés.

Des sanctions sportives supplémentaires pourront être infligées à ce club, par son Comité ou par le Comité Régional.

L'amende sera retenue en fin d'année sur la fiche financière du Comité concerné.

Toutefois, si le Président du Comité Régional ou si le responsable de la Commission du Championnat des Clubs a été averti du forfait d'une équipe, son adversaire sera prévenu immédiatement et ne sera pas obligé de se déplacer. S'il est constaté par le délégué, un membre du jury ou l'arbitre que les équipes ne jouent pas les triplettes, les rencontres seront perdues pour les deux équipes et ce sera considéré comme un forfait. Ce qui entrainera le non-paiement de l'indemnité et les sanctions prévues.

➤ **Article 9 - Sanction pour des Matches non terminés ou non joués dans l'éthique sportive :**

Tous les matchs commencés doivent se terminer et ne doivent être connivés à l'avance.

Seul le jury a la compétence de modifier cette situation. Dans le cas où le ou des matchs n'iraient pas à leur terme ou se seraient déroulés anormalement, après réunion du Comité de Pilotage, les clubs concernés s'exposent à des sanctions prévues à l'article 15.2 et 16.1 du règlement fédéral du championnat National des Clubs, avec les sanctions sportives et pécuniaires prévues.

➤ **Article 10 - Classement au sein du groupe**

Au classement général, les équipes sont classées à l'issue de toutes les rencontres :

- 1- Total des points marqués
- 2- Goal - average particulier (*)
- 3- Goal - average général (différence des points Pour et Contre)
- 4- Le total de points de rencontres le plus élevé (Points Pour)
- 5- Le nombre total de victoires dans la phase de jeu puisque ce nombre est impair (6 TT + 3 D + 2 T = 11) et que le Match nul n'y est pas possible puisque les parties se gagnent à 13.

(*) Cas d'égalité parfaite de points au classement : pour départager 2 équipes qui seraient dans ce cas, la priorité

est donnée à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposant individuellement.
En cas de nul entre les concernés, s'applique le critère 3 puis le critère 4 et au final le critère N° 5.

Cas d'égalité entre 3 ou plusieurs équipes après le critère 1 s'applique le départage par la règle du « mini championnat » entre les équipes concernées. Suite à ce classement si l'une des équipes est première elle prend la préséance sur les 2 et plus des autres équipes, et dans le cas d'égalité subsistant entre 2 ou plus d'équipes on applique dans l'ordre les critères 2 à 5.

➤ **Article 11 – Principe des montées et descentes en CRCV**

En fin d'année, l'équipe championne de division Régionale accède à la finale Nationale
Lorsqu'une équipe ne se réinscrit pas l'année suivante pour quelque raison que ce soit, » sanction, dissolution, impossibilité de composer une autre équipe, etc.... elle sera remplacée par l'équipe de son Comité classée deuxième en première division départemental, puisque la 1ère est montée)
Il appartient au Comité en question de gérer cette défaillance.

Il y aura 6 descentes de Régional.

Les 6ème 7ème et 8ème de chaque groupe

➤ **Article 12 - Communication des résultats aux Comités Départementaux :**

Le responsable des classements transmettra dans un délai de 48h les éléments suivants, aux Présidents de comités ainsi qu'aux membres du Comité régional

- ✓ La liste des rencontres jouées et les scores.
- ✓ Le classement à jour à l'issue de chaque journée. Les observations éventuelles (forfaits, incidents, Ces documents servent au Comité à vérifier la régularité et le bon déroulement de la compétition

➤ **Article 13 - Dotation financière du Comité Régional à l'attention des clubs**

Le CR CVDL accorde une indemnité aux équipes participantes au CRC Open un montant fixe de 140€ par journée de déplacement et de 70€ pour une ½ journée.

L'indemnité ne sera versée lors de l'Assemblée Générale du Comité Régional qu'aux clubs présents représentés par un dirigeant.

➤ **Article 14 - Récompenses en fin de championnat**

L'équipe championne du championnat recevra un trophée, remis à l'assemblée générale.

A savoir que ces trophées ne seront pas remis aux clubs absents à l'AG.

Cas non prévus

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés par le Comité de Pilotage, avec avis du président du Comité Régional.

Ce règlement est applicable à compter du 02 Janvier 2026

Voté le 6 décembre 2025.